

## **COMMUNIQUE**

### **Mépris et inconscience**

Les résultats du concours réservé PLP-CPIF de la session 2016 sont éloquentes quant au mépris dans lequel sont tenus la MLDS et ses personnels, en particulier précaires, par l'Education Nationale : dans les académies d'Ile-de-France (Créteil, Paris, Versailles), il y a 7 lauréats dont un seul relève de la MLDS et il n'est pas de l'académie de Versailles !

Voilà des candidats qui exercent depuis des années, parfois plus de dix ans, le métier de CPIF, en particulier dans l'académie de Versailles qui abrite la première MLDS de France, qui sont réembauchés par le rectorat au vu de l'efficacité de leur travail pour prévenir le décrochage scolaire et y remédier et qui sont systématiquement laissés pour compte par l'institution. D'abord, elle ne les reconnaît pas : la CPIF n'était pas au rang des disciplines mises aux concours réservés lors des sessions 2013 et 2014 ; ensuite, les jurys des concours réservés, sans doute ignorants des spécificités du métier de CPIF dans la MLDS, ont systématiquement privilégié les personnels issus des GRETA (dont l'Education Nationale veut par ailleurs se débarrasser) lors des deux dernières sessions de 2015 et 2016, l'année de stage de ces lauréats CPIF-GRETA s'effectuant surtout à ...la MLDS !

Ce qui n'empêche pas le chef de l'Etat, son premier ministre et son ministre de l'Education Nationale de répéter que la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale ! Mais l'inconscience politique qui profère de mensongères paroles ne dissimule ni ne justifie le maintien délibéré de la précarité de l'emploi à laquelle devaient mettre fin les concours réservés, qui ne sont pas des concours de recrutement mais des concours d'accès à la titularisation ; surtout quand ce sont les enseignants coordinateurs MLDS qu'on voue à cette poche de précarité soigneusement et paradoxalement préservée !

Peut-être, dira-t-on, cette injustice est-elle due au manque de personnels encadrant et d'inspection ? Cela est sûrement vrai quand on constate que les titulaires CPIF –MLDS sont presque tous soumis à une progression de carrière à l'ancienneté vue la quasi inexistence d'un corps d'inspection approprié. Ou provient-elle d'un manque de formation, non seulement dans la préparation aux concours mais aussi tout au long de l'exercice du métier ? Certes, la demande faite dans l'académie de Versailles, à l'issue de la session de 2015, pour que la préparation aux concours CPIF-MLDS soit mieux adaptée à leurs épreuves, ne semble pas avoir été vraiment prise en compte ; quant à la formation "continue" des enseignants-coordinateurs, elle se fait dès l'accès, précaire ou non, au métier, sur le tas ...

**Le SNCA e.i.L. Convergence constate une fois de plus, avec amertume et colère, que les personnels MLDS sont soumis à l'iniquité tout au long de leur carrière et qu'ils sont évincés de l'égalité des droits reconnue pourtant à tous les autres agents de l'Etat.**

Il demande, en conséquence :

- que des concours de recrutement externes CPIF soient ouverts (CAPLP, CAPES, agrégation) et que s'ensuive l'ouverture de concours internes pour assurer une partie de la progression de carrière des enseignants coordinateurs ;

- que la CPIF, malgré les rumeurs, soit inscrite d'office aux concours réservés dont la prolongation est annoncée pour deux années supplémentaires ;
- que soient ouvertes des listes d'aptitude pour compenser le découragement auquel les dénis et la mauvaise gestion des concours CPIF par l'administration à vover nombre d'enseignants coordinateurs de la MLDS.

*Capitalismus delendus est.*

La secrétaire générale  
Françoise Roche

Le secrétaire académique-Versailles  
Jamal Hadir